



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 27 février 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Vigilance orange « Crues - inondations » en Dordogne**

À l'heure actuelle, la décrue est amorcée sur la plupart des tronçons, elle est cependant ralentie sur les tronçons de la Dordogne aval et de l'Isle aval en raison de la persistance de crues en Gironde (secteur Coutras). Pour ces tronçons, la décrue devrait débuter ce soir ou demain.

C'est pourquoi la Dordogne reste aujourd'hui placée par Météo France en vigilance :

#### Orange « crue-inondations » sur les secteurs :

- Dronne aval
- Isle aval

#### Jaune « crues-inondations » sur les secteurs :

- Dronne amont
- Dordogne aval
- Vézère aval
- Isle amont

**Les services de l'État restent en veille active pour suivre l'évolution de la situation et soutenir les communes concernées.**

#### Réseau routier (point à 12h)

- Les conséquences des crues concernent principalement le réseau routier secondaire dans le secteur de la Vallée de l'Isle. Des itinéraires de déviation ont été mis en place sur plusieurs routes départementales inondées (D73, D10, D34E4, D13). Sur la commune de Siorac-en-Périgord, la RD 52 est coupée et fait l'objet d'une déviation.
- Le Conseil Départemental indique une chaussée partiellement inondée sur la D104 à hauteur de Saint Méard de Drôme et sur la D103 près de Tocane Saint Apre.

#### **Ne vous engagez jamais sur une route immergée.**

Consultez l'état du réseau routier avant de vous déplacer en direct sur [info-routes24.dordogne.fr](http://info-routes24.dordogne.fr)



**Dans ce contexte, la préfecture rappelle qu'il convient d'être prudent jusqu'à la levée définitive des vigilances par Météo France, notamment lors des déplacements, et de respecter les consignes de comportements suivantes :**

- renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez prudents, adaptez notamment votre vitesse ;
- respectez les déviations mises en place ;
- ne vous engagez en aucun cas à pied ou en voiture sur une route immergée ou à proximité d'un cours d'eau ;
- ne stationnez pas sur les berges des rivières ;
- ne touchez jamais des fils électriques tombés au sol ;
- si vous vivez près d'un cours d'eau qui menace de déborder ou qui est en train de déborder protégez vos biens dans la mesure du possible en les stockant à l'étage ;
- prenez des nouvelles des personnes proches et des plus vulnérables ;
- suivez l'évolution de la situation sur le site de Météo France et de Vigicrue et sur les réseaux sociaux de la préfecture de la Dordogne (X et Facebook)

